



RENDEZ-VOUS AVEC LE PRÉSIDENT DU CSN

Le Président du Conseil Supérieur du Notariat a souhaité rencontrer les représentants des organisations syndicales de la profession. Ce rendez-vous a eu lieu le 8 septembre 2021 au siège du CSN. Etaient présentes : la CGT, FO, la CFDT, la CFTC et la CFE/CGC.

Le Président a fait un point sur la situation économique du Notariat, sur les perspectives à venir en terme de formation pour les salarié.e.s et a fait un bilan des différentes mesures mises en place lors du confinement (dématérialisation des actes, mise en place de la visioconférence, du télétravail, du renouvellement des équipements informatiques etc...). Bien que les effectifs aient augmenté de plus de 12,000 salarié.e.s depuis 2018, il y a un manque criant de 3000 à 5000 techniciens (rédacteurs d'actes, accueil), la loi croissance obligeant les notaires à se renouveler dans les offres de services.

La CGT est revenue sur la crise sanitaire, plutôt bien gérée par le CSN avec la continuité des réunions de négociations de branche en visioconférence, avec la signature de l'avenant sur les mesures de protection en cas d'épidémie (rédaction d'un guide sur les mesures et préconisations spécifiques en cas de pandémie).

Le télétravail a permis aux salarié.e.s de continuer l'activité à distance même si parfois, certains employeurs ont imposé le télétravail à des salarié.e.s non préparé.e.s ni formé.e.s aux outils informatiques, avec certaines conséquences sur la charge de travail des femmes qui devaient travailler à distance tout en continuant à s'occuper des enfants.

Le manque de techniciens et la tension sur les emplois : la CGT regrette que certains notaires ne soient pas formés sur les techniques de management, regrettant le tutorat d'avant qui permettait au salarié d'être accompagné par le notaire ce qui contribuait au bien-être au travail des salarié.e.s.

Les conditions d'emplois : la CGT a indiqué que pour attirer les jeunes et garder les salarié.e.s dans la branche, il faudrait que les salarié.e.s soient correctement payé.e.s (les minimas de la branche étant bien en dessous des aspirations des salarié.e.s) au regard de la charge de travail qu'ils assument.

Sur les conditions de travail et le bien être des salarié.e.s : la CGT a alerté le président du CSN sur le comportement de certains notaires qui se croient encore « au 19^{ème} siècle ». En effet, les salarié.e.s préfèrent démissionner et quitter la profession pour échapper aux pressions et menaces du notaire. La CGT a rappelé que le droit d'expression des salarié.e.s sur leurs conditions de travail et d'emploi n'est pas toujours respecté.

Les négociations de branche : La CGT a indiqué qu'elle s'interroge sur la nécessité de continuer les négociations sur l'accord APLD car les chiffres de la branche sont bons. Pour preuve les données mensuelles de la CRPCEN de juillet 2021 indiquant une hausse de plus de 6,69% de la masse salariale.

Le faible taux de participation des salarié.e.s du Notariat aux élections des TPE, des CSE et à la CRPCEN : la CGT a regretté ce faible taux de participation des salarié.e.s à la vie de leur régime de retraite. C'est un message très négatif envoyé aux pouvoirs publics dont les adversaires des régimes spéciaux pourront se saisir.